

APPRENTISSAGE : NOMBRE DE CONTRATS STABLE, DOMAINES EN ÉVOLUTION

Le nombre de personnes en apprentissage est resté stable au cours de la dernière décennie dans le canton. Cependant, comme le nombre de jeunes croît dans la population, la part des jeunes se tournant vers la voie professionnelle après l'école obligatoire diminue chaque année au profit de la voie gymnasiale. De plus, les domaines d'apprentissage évoluent au fil du temps: le domaine social et l'informatique gagnent en importance, alors que les domaines de l'industrie de transformation et des bâtiments perdent des apprentis et apprenties.

Les jeunes s'orientant vers la voie professionnelle n'entament pas tous leur apprentissage directement à la sortie de l'école obligatoire. Certains rejoignent en effet cette voie après une ou plusieurs années (préapprentissage, école de la transition, année sabbatique, stage, réorientation depuis le gymnase, etc.). Ainsi, en 2020, alors que 20% des élèves vaudois débutent directement un apprentissage après l'école, ils seront à terme plus du double à rejoindre cette voie. En effet, parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans en première année d'une formation certifiante, 45% suivent la voie professionnelle et 55% la voie générale (école de maturité ou école de culture générale) [F1]. Bien que la part de jeunes se dirigeant vers la voie professionnelle diminue chaque année, le nombre d'apprentis et d'apprenties est resté stable au cours de la dernière décennie (-1%). Ainsi, près de 18000 personnes suivent un apprentissage en 2021 dans le canton de Vaud (lieu de l'entreprise formatrice), dont 90% de personnes domiciliées dans le canton. Par ailleurs, 1200 Vaudois et Vaudoises suivent un apprentissage hors du canton, le plus souvent dans les cantons limitrophes.

MOINS D'APPRENTISSAGES EN SUISSE ROMANDE

Le nombre de jeunes se tournant vers la formation professionnelle au secondaire II varie fortement selon les régions du pays. Les cantons romands, le Tessin et les deux demi-cantons bâlois connaissent les plus faibles proportions de jeunes s'orientant vers la voie professionnelle [F1]. Alors que moins de la moitié des jeunes optent pour un apprentissage dans les cantons de Vaud et de Genève, ils sont trois quarts à se tourner vers cette voie dans les cantons de Zurich ou de Berne. Le canton romand comptant le plus haut taux de jeunes s'orientant vers la voie professionnelle est le Jura (67%), juste au-dessus de la moyenne suisse (66%). C'est à Uri que ce taux est le plus élevé (83%).

Si certains cantons ont connu peu de changement en trente ans, comme à Zurich où le taux a baissé de 3 points de pourcentage seulement, le canton de Vaud a connu un bouleversement en passant de 74% de jeunes s'orientant vers la voie professionnelle en 1990 à 45% trente ans plus tard, soit la plus forte baisse de toute la Suisse.

1-3 Apprentissage: nombre de contrats stable, domaines en évolution
www.vd.ch/stat-form_prof

4 Progression de l'aide et des soins à domicile

© Statistique Vaud
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne
T +41 21 316 29 99
info.stat@vd.ch

Abonnement: CHF 49.–

Responsable de publication: Carole Martin

Responsable d'édition: Léna Pasche

Rédaction: Cécile Hediger (CH),
Valérie Gondoux-Freléchoux (VGF)

Mise en page: Statistique Vaud

Imprimé en Suisse



STATISTIQUE VAUD

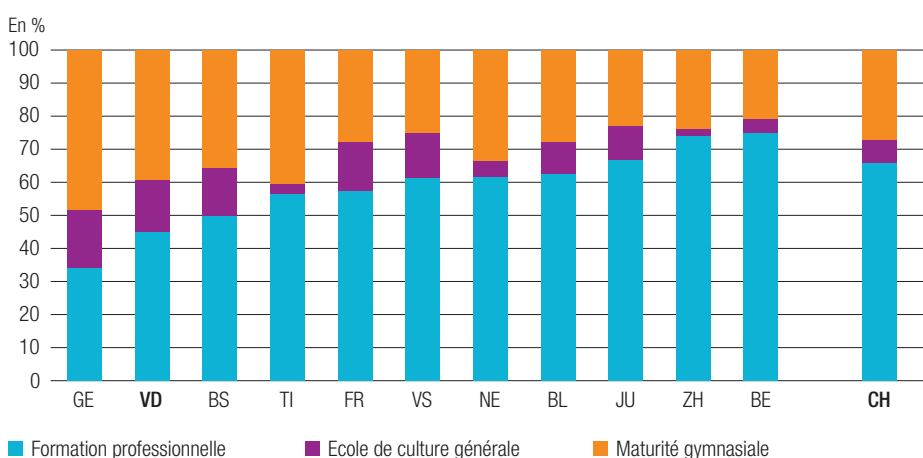
Département des finances
et de l'agriculture (DFA)

A noter que les cantons dénombrant une faible proportion de jeunes débutant un apprentissage sont aussi ceux comptant le plus de jeunes s'orientant vers l'école de culture générale, excepté le Tessin et Neuchâtel. Ces deux voies de formation permettent l'entrée en haute école spécialisée ou pédagogique, après l'obtention d'une maturité spécialisée ou professionnelle.

AU MASCULIN ET EN MODE DUAL

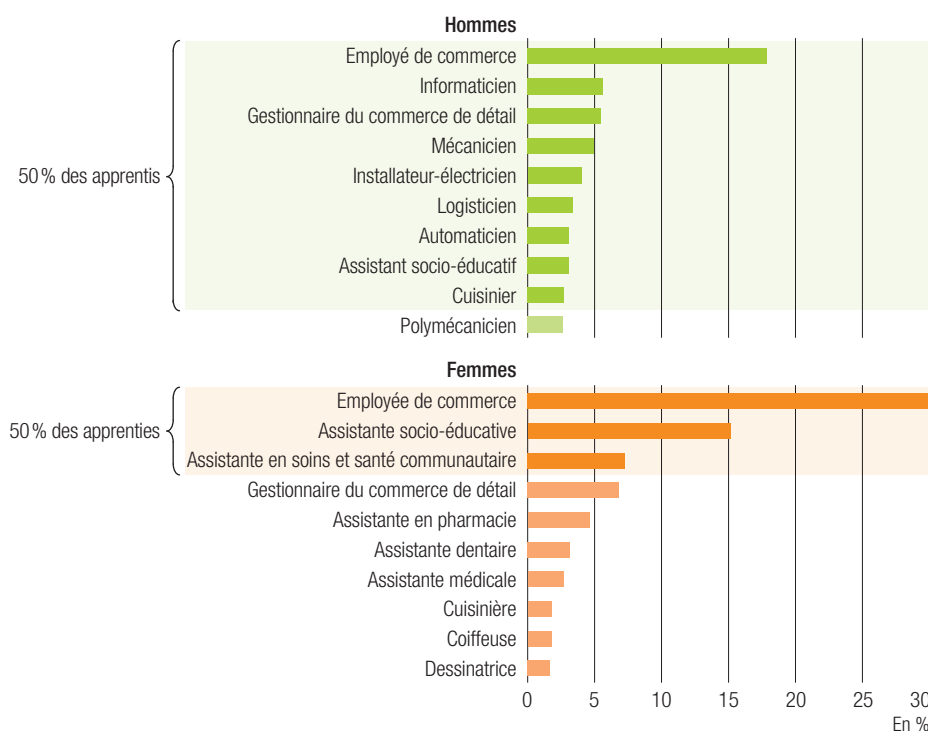
La formation professionnelle initiale se termine par l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). La durée des études est de trois ou quatre ans selon la profession pour un CFC et de deux ans pour une AFP. En 2021, près de 17 000 élèves sont en CFC et 1 000 en AFP dans le canton de Vaud [T1]. Les hommes représentent 61 % des élèves en apprentissage, une proportion qui n'a guère changé depuis le milieu des années 1980. Avant cette époque, la part d'hommes était encore plus élevée.

[F1] ORIENTATION AU SECONDAIRE II SELON LE CANTON DE RÉSIDENCE, 2020



¹ Elèves de moins de 20 ans en 1^{re} année d'une formation certifiante pluriannuelle, selon la voie choisie.

[F2] CFC: TOP 10 DES PROFESSIONS CHOISIES, VAUD, 2021



La formation peut être suivie selon le système dual (formation pratique en entreprise et cours théoriques en école) ou dans une école professionnelle à plein temps. Le mode dual concerne quatre apprentissages sur cinq et s'applique à toutes les professions, alors que seules certaines d'entre elles peuvent être apprises en école à plein temps. Dans le canton de Vaud, il s'agit principalement de professions des domaines des arts et de l'informatique.

DES DOMAINES GENRÉS

Les professions choisies restent souvent très genrées. Seuls deux des dix domaines d'apprentissage atteignent la parité: le commerce et l'administration ainsi que les arts [T2]. Les domaines les plus éloignés de la parité sont l'ingénierie et techniques et l'informatique (plus de 90% d'hommes). Les domaines de la santé et du travail social restent quant à eux très féminins.

Au niveau des professions, le top 10 des métiers choisis par les apprentis et apprenties présente des différences [F2]: quatre professions sont communes aux deux groupes (employé-e de commerce, gestionnaire du commerce de détail, assistant-e socio-éducatif-e et cuisinier-ère), tandis que les autres professions sont presque toutes typées soit très masculines, soit très féminines. Les professions choisies par les femmes sont également moins variées. Alors que trois professions regroupent la moitié des apprenties, ce sont neuf professions du côté des apprentis.

ÉVOLUTION DEPUIS 2010

En 11 ans [F3], le nombre d'élèves en apprentissage s'est maintenu (-1%). Néanmoins, comme le nombre de jeunes en âge du secondaire II a augmenté, la part de ceux optant pour la voie professionnelle après l'école est passée de 55% à 45% durant la même période. En parallèle, de plus en plus de jeunes choisissent de

[T1] PERSONNES EN APPRENTISSAGE¹, VAUD, 2021

	Total	Femmes en %
Formation CFC	16 916	39,3
En mode dual	13 305	40,1
En école à plein temps	3 611	39,5
Formation AFP	1 015	28,9
En mode dual	995	27,9
En école à plein temps	20	75,0
Total	17 931	39,3

¹ Dont l'entreprise formatrice est dans le canton de Vaud.

rejoindre une formation générale, en particulier les filles. En 11 ans, le nombre d'apprenties a ainsi diminué de 6 %, alors que le nombre d'apprentis a augmenté de 2 %.

Concernant le type de formation, le nombre d'élèves en filière CFC a diminué depuis 2010 (-600), mais l'évolution du nombre d'élèves en filière AFP (+400) a en partie compensé cette baisse. Malgré cette légère diminution, le nombre de diplômes délivrés a augmenté entre 2010 et 2021 : le nombre de CFC est passé de 4400 à 4600 et le nombre d'AFP de 150 à 400. Cette augmentation s'explique en partie par une baisse continue du taux d'échec, qui avoisinait les 17 % en 2010 et qui est descendu à 12 % en 2021.

HAUSSE DANS LE TRAVAIL SOCIAL, BAISSÉ DANS LE BÂTIMENT ET L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

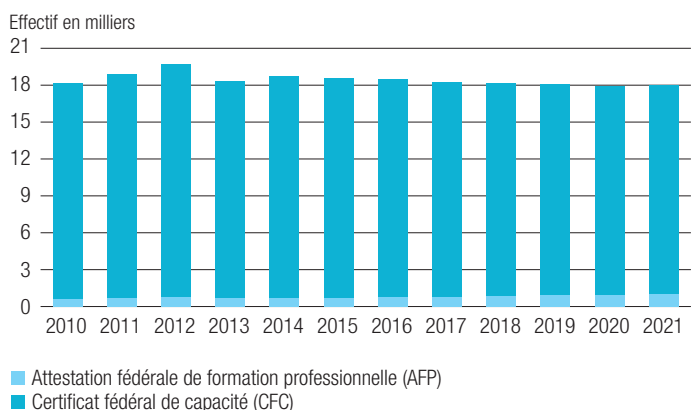
Depuis 2010, c'est le domaine du travail social qui a connu la plus forte augmentation du nombre d'apprentissages (+93 %), passant de 4 % du total des apprentissages à presque 8 % [T2]. Il est ainsi devenu le quatrième domaine le plus important, avec 1400 jeunes en apprentissage. La hausse a été particulièrement forte chez les hommes, dont l'effectif a progressé de 166 % (+78 % chez les femmes). Suivent, en termes de progression, les domaines de l'informatique (+63 %), de la santé (+15 %) et du commerce et administration (+12 %).

[T2] PERSONNES EN APPRENTISSAGE¹ PAR DOMAINE, VAUD

	2010 (N=18173)	Femmes en %	2021 (N=17931)	Femmes en %
Commerce et administration	29,2	63,0	33,3	50,4
Ingénierie et techniques	20,9	7,0	18,4	7,0
Architecture et bâtiments	11,0	11,0	8,5	12,1
Travail social et orientation	4,0	83,0	7,9	76,6
Services aux particuliers	8,6	57,4	7,3	43,7
dont Hôtellerie et services de restauration	4,0	43,8	3,5	37,0
Santé	5,6	82,0	6,5	83,1
Arts	6,7	55,5	5,3	48,4
Informatique	2,5	5,6	4,1	6,4
Agriculture et sylviculture	5,0	22,3	4,0	25,9
Industrie de transformation	5,2	30,7	3,8	32,8
Autres domaines (avec <100 personnes)	0,9	47,6	1,3	71,3
Total	100,0	41,5	100,0	39,3

¹ CFC ou AFP. Dont l'entreprise formatrice est dans le canton de Vaud.

[F3] PERSONNES EN APPRENTISSAGE¹, VAUD, 2010-2021



¹ Dont l'entreprise formatrice est dans le canton de Vaud.

Comme le nombre de personnes en apprentissage est stable depuis 2010 et que certains domaines ont gagné en importance, d'autres domaines ont perdu du terrain. Parmi ceux-ci, on retrouve l'industrie de transformation (-27 %), qui comprend notamment les métiers de la menuiserie, de la boulangerie, de la transformation du lait, etc., les arts (-22 %) et l'architecture et bâtiments (-24 %). Dans ce dernier domaine, le nombre de jeunes en apprentissage dans les métiers de la construction et du génie civil est par exemple passé de 1450 à 1050 en l'espace de onze ans.

SOUTIEN AUX NOUVEAUX CONTRATS EN 2020

Les apprentissages débutent chaque année au mois d'août et les contrats se concluent tout au long de l'année scolaire qui précède. En 2020, en raison de la pandémie, diverses mesures ont été prises par le Canton pour soutenir les entreprises formatrices, en plus d'un délai de signature des contrats prolongé. Ainsi, malgré les retards observés en cours d'année, quelque 6490 nouveaux contrats de CFC ou d'AFP ont été signés en 2020 dans le canton de Vaud, soit légèrement plus qu'en 2019 (+94 unités) [T3]. En 2021, le nombre a en revanche reculé d'un peu plus d'une centaine d'unités, revenant ainsi à un niveau proche de celui de 2019.

DEPUIS 2020, BAISSÉ DANS L'HÔTELLERIE-RESTAURATION ET HAUSSE DANS L'INFORMATIQUE

Les nouveaux contrats d'apprentissage signés en 2020 et 2021 reflètent les conséquences de la pandémie, en plus de tendances préexistantes. Le domaine de l'hôtellerie et de la restauration, particulièrement touché par la pandémie, connaît une baisse des nouveaux contrats depuis 2020 [T3], alors que 2018 et 2019 avaient été synonymes de hausse des nouveaux contrats. Entre 2019 et 2021, le nombre a ainsi baissé de 21 %.

Le domaine de l'informatique a au contraire vu le nombre de nouveaux contrats reprendre le chemin de la croissance par rapport aux années précédentes. Cette hausse a atteint 16 % entre 2019 et 2021, alors qu'auparavant ce nombre était en stagnation depuis 2012. D'autres domaines, comme le travail social ou le commerce et l'administration, connaissent aussi des hausses depuis 2019, mais dans une moindre mesure que le domaine de l'informatique. | CH

Source des données : OFS, Statistique de la formation professionnelle initiale.



[T3] NOUVEAUX CONTRATS¹ PAR DOMAINE, 2019-2021, VAUD

	2019	2020	2021	Tendance
Commerce et administration	2 118	2 182	2 173	↗
Ingénierie et techniques	1 101	1 115	1 097	=
Architecture et bâtiments	597	568	528	↘
Services aux particuliers	586	581	493	↘
dont Hôtellerie et services de restauration	296	259	233	↘
Travail social et orientation	510	498	547	↗
Santé	392	411	394	=
Arts	289	300	303	=
Agriculture et sylviculture	274	281	283	=
Industrie de transformation	256	263	246	=
Informatique	204	230	237	↗
Autres domaines (avec <100 personnes)	66	58	59	=
Total	6 393	6 487	6 360	=

¹ CFC ou AFP. Dont l'entreprise formatrice est dans le canton de Vaud.

PROGRESSION DE L'AIDE ET DES SOINS À DOMICILE

En 2021, quelque 42 000 Vaudoises et Vaudois ont bénéficié d'aide ou de soins à domicile. Les bénéficiaires de 80 ans et plus ont reçu plus de la moitié de ces prestations. Dans un contexte de vieillissement démographique, le taux de recours aux soins à domicile s'est nettement accru au cours des dix dernières années et le paysage de l'aide et des soins à domicile s'est modifié, comportant une part croissante de prestataires privés.

En 2021, dans le canton, quelque 42 000 personnes ont bénéficié d'aide ou de soins à domicile prodigués par les différents prestataires, soit une cinquantaine de centres médico-sociaux (CMS), une cinquantaine d'organisations de soins à domicile privées¹ (OSAD) et près de 160 infirmières et infirmiers indépendants². Ces prestations d'aide et de soins à domicile (ASD) représentent plus de 3,5 millions d'heures auxquelles s'ajoutent la livraison de plus de 760 000 repas³ et plus de 280 000 heures d'autres prestations à domicile.

TROIS QUARTS DES PRESTATIONS À DOMICILE DÉDIÉES AUX SOINS

Trois quarts du volume des prestations délivrées à domicile sont dédiées aux soins⁴, 17 % à l'aide⁵ et 7 % à d'autres prestations⁶. Au cours des dix dernières années, la part des soins dans l'ensemble des prestations à domicile s'est accrue, passant de 71 % en 2011 à 75 % en 2021.

PLUS DE LA MOITIÉ DU VOLUME À PARTIR DE 80 ANS

Les bénéficiaires d'aide et de soins à domicile sont le plus souvent des femmes (62%) et majoritairement âgés. L'ASD s'adresse également à une population plus jeune: environ trois bénéficiaires sur dix ont moins de 65 ans. Cela dit, les clients âgés de 80 ans et plus sont les plus nombreux. Alors qu'ils représentent 42 % de la clientèle des soins, ils reçoivent plus de la moitié (58%) du volume de ces prestations. Il en va de même, dans des proportions similaires, pour l'aide à domicile.

RECOURS ACCRU AUX SOINS À DOMICILE

Dans un contexte de vieillissement de la population - avec des besoins de prise en charge inhérents à une population plus âgée - le taux de recours aux soins à domicile a fortement crû ces dix dernières années, tandis que le taux d'institutionnalisation dans les établissements médico-sociaux (EMS) a diminué [F1]. En effet, un cinquième (19%) des séniors âgés de

65 ans et plus ont reçu des soins à domicile en 2021, alors qu'ils n'étaient que 15 % en 2011. De même, parmi les personnes de 80 ans et plus, la part de celles bénéficiant de soins à domicile est passée en dix ans d'un tiers (32%) à quatre sur dix (41%). Le taux de recours à l'aide à domicile a, quant à lui, peu évolué au cours du temps, passant, pour les 80 ans et plus, de 13 à 14 %.

PROGRESSION SOUTENUE EN 2020 ET 2021

Au cours des deux dernières années, le nombre d'heures dédiées à l'aide et aux soins à domicile a connu une croissance soutenue (de l'ordre de +9% chaque année) [F2]. En 2020, la hausse a été marquée pour l'aide à domicile (+14%). Toujours en 2020, au cœur de la pandémie, le nombre de repas livrés à domicile (790 000) a fait un bond avec plus de 110 000 repas supplémentaires livrés (+17%). Fait intéressant, en 2021 la demande de repas, bien qu'en léger recul (-4%), est demeurée bien au-delà de son niveau d'avant la pandémie.

PAYSAGE EN MUTATION

Le paysage de l'aide et des soins à domicile est en mutation rapide depuis la mise en œuvre du régime de financement des soins en 2012⁷. Le nombre de prestataires a particulièrement augmenté depuis 2019. Alors que le nombre de CMS (réunis en sept associations/fondations) est demeuré stable, le nombre d'OSAD a presque doublé en dix ans, passant de 27 à 51, et celui des infirmières et infirmiers indépendants participant à l'enquête est passé de 24 à 158.

PART CROISSANTE DU PRIVÉ

La part d'aide et de soins à domicile prise en charge par les OSAD a dès lors été multipliée par 2,5 en dix ans pour représenter, en 2021, un tiers (34%) du volume total. La part du personnel infirmier indépendant a également plus que doublé, passant de 2 % à 4%. Prestataires historiques, les CMS ont dès lors vu leur part du volume de prestations ASD baisser, passant de 85 % en 2011 à 62 % en 2021 [F3].

Les CMS demeurent cependant largement majoritaires pour la livraison de repas (91%) et la fourniture des autres prestations à domicile (93%). | VGF

¹ Associations dédiées à une maladie non comprises.

² Effectuant au moins 250 heures par année.

³ Livraisons déléguées par les CMS non comprises.

⁴ Soins définis par l'article 7 de l'Ordonnance sur les prestations de soins (OPAS).

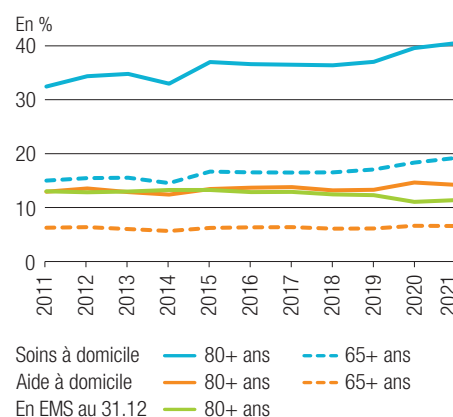
⁵ Aide au ménage, à la famille, aux commissions, lessives et repassage.

⁶ Evaluations non OPAS, démarches sociales, ergothérapie, accompagnement psycho-social, conseils diététiques...

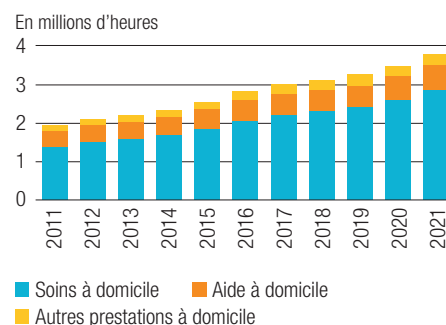
⁷ Sur la base de l'art. 25 LAMal, les OSAD et le personnel infirmier indépendant sont autorisés à facturer à charge de la LAMal et reçoivent un financement résiduel du Canton.

Source des données : OFS, SPITEX, SOMED.

[F1] TAUX DE RECOURS, VAUD



[F2] VOLUME DE PRESTATIONS À DOMICILE, VAUD



[F3] PRESTATAIRES D'ASD, VAUD

